



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré AIX-MARSEILLE

12 Place Général de Gaulle – 13001 MARSEILLE
Téléphone : 04.91.13.62.80 – Télécopie : 04.91.13.62.83
s3aix@snes.edu - www.aix.snes.edu

Marseille, le 29 janvier 2013

Le Secrétariat Académique

à

**Monsieur le Recteur
de l'Académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13261 Aix-en-Provence Cedex 1**

Monsieur le Recteur,

Par ce courrier, nous souhaitons solennellement vous faire savoir à quel point nous sommes en désaccord avec la façon dont se déroule le dialogue social dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2013.

Rappelons que les accords de Bercy et la loi sur la modernisation du dialogue social qui ont conduit à la mise en place des comités techniques de proximité, CTA et CTSD, avaient pour but d'améliorer l'information des élus du personnel et, ainsi, de sortir d'un paritarisme jugé trop formel afin de mettre en place un dialogue social plus constructif. Après une première année de mise en place en 2012, nous étions sincèrement en attente d'une évolution significative du dialogue social, en parallèle d'un dialogue de gestion avec les établissements plus transparent.

Pourtant, alors que le CTA du vendredi 18 janvier 2013 s'est limité à une information sur la répartition des grandes masses d'emplois (entre types d'établissements et entre départements), sur la base d'un document fourni aux élus la veille au soir, cette information était instantanément dépassée puisque les lycées de l'Académie furent destinataires dès la fin de la réunion de leur projet de DGH. Nous aurions souhaité que le dialogue social sur les grandes masses ait pu avoir lieu en temps et en heure, c'est-à-dire avant que vos services ne passent à l'étape suivante, celle de la répartition entre établissements. A défaut, nous aurions souhaité que l'information du CTA du 18 janvier soit conforme à l'avancée des travaux de vos services, c'est-à-dire sur la base des projets de DGH aux établissements, comme cela se fait dans bon nombre d'académies.

Bien qu'un vif échange ait opposé les élus des personnels et le DASEN des Hautes-Alpes lors du CTA au sujet de la communication prématurée des projets de DGH aux collèges du 05, nous avons constaté par la suite que les collèges des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse étaient également destinataires de leurs projets de DGH avant même la tenue des CTSD, ce qui est à nouveau une négation du dialogue social, du rôle et des attributions des CTSD.

Enfin, nombreux sont les établissements qui nous alertent sur les dates particulièrement précoces de remontées des répartitions de DGH demandées par les DOS aux équipes de direction, 8 février, délai de rigueur, pour un CTA le 25 mars ! Là encore, un tel calendrier ne permet pas au dialogue social de se mettre sereinement en place au sein des établissements, les commissions permanentes et les conseils d'administration n'ayant pas le temps d'instruire les dossiers. Nous rappelons que si en dernier ressort, après deux refus des projets présentés par la direction, le chef d'établissement peut procéder à la répartition des moyens contre l'avis du CA, celui-ci reste bien l'organe délibératif de l'EPL, en particulier dans le cadre du domaine d'autonomie pédagogique.

De tels dysfonctionnements sont de nature à nuire fortement au paritarisme et au bon fonctionnement de notre Institution. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir demander aux DASEN et aux services académiques de reporter les dates de remontées des DGH depuis les établissements, au plus près du CTA du 25 mars, et d'afficher publiquement un calendrier de ces remontées.

Nous sollicitons par ailleurs de votre haute bienveillance la tenue d'un GT du CTA en amont du CTA du mois de mars qui nous permette d'échanger de façon constructive et étayée sur les critères de répartitions des emplois entre types d'établissements (collèges, LGT, LP) et entre établissements du second cycle, sur la base d'indicateurs de gestion et d'efficacité des moyens (H/E, proportion d'heures en classe entière, proportion d'heures devant des petits effectifs, nombre d'élèves par division, proportion d'heures de premières chaires, pondérations...), faisant apparaître l'évolution sur les dernières années.

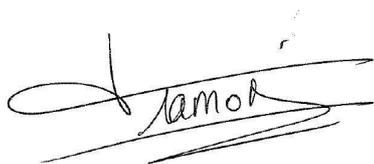
Enfin, nous réitérons notre demande qu'au CTA de mars, les élus soient destinataires des TRMD, des effectifs et des DGH de chacun des établissements de second cycle, en faisant en particulier apparaître, pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014, la part de la dotation attribuée au titre de la structure et celle attribuée au titre de la « politique de l'établissement ».

Vous sachant attentif à la qualité de l'information des élus des personnels et celle de nos échanges dans le cadre du dialogue social,

Veillez croire, **Monsieur le Recteur**, en notre profond dévouement au service public d'éducation,

Bien à vous.

Laurent TRAMONI,
Secrétaire Académique.



SNES - FSU
AIX - MARSEILLE
Syndicat National des Enseignements de Second Degré
12, Place du Général de Gaulle
13001 MARSEILLE
Téléphone Standard : 04 91 13 62 80
Télécopie : 04 91 13 62 83